



**CDC
ROUYN.
NORANDA**

Politique de vie associative

1. Mission

La CDC de Rouyn-Noranda a comme mission de regrouper, promouvoir et défendre les intérêts des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale de Rouyn-Noranda tout en contribuant au développement socio-économique du milieu.

2. Objectifs de la CDC :

- Promouvoir et défendre les intérêts des organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale de Rouyn-Noranda;
- Accroître la reconnaissance des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale de Rouyn-Noranda en faisant connaître leur philosophie, leur approche et leurs besoins;
- Favoriser la réflexion, la concertation, la prise de décision au niveau des dossiers du communautaire et des entreprises d'économie sociale;
- Faciliter la libre circulation de l'information.

3. Valeurs :

- Engagement et solidarité
- Participation et entraide
- Autonomie
- Ouverture
- Justice sociale.

4. Objectifs de cette politique

- Soutenir la vie associative de la CDC de Rouyn-Noranda
- Renforcer l'adhésion à la CDC de Rouyn-Noranda
- Définir le statut des membres
- Définir les critères d'adhésion
- Spécifier les devoirs et privilèges des membres

5. Catégorie de membre, tel que défini dans les règlements généraux de la CDC

Membre actif

Répond à l'ensemble des critères de l'action communautaire autonome soit :

1. Avoir le statut d'un organisme à but non lucratif;
2. Être enraciné dans sa communauté;
3. Entretenir une vie associative et démocratique;
4. Être libre de déterminer sa mission, ses orientations, ses approches et ses pratiques.
5. Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
6. Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme qui favorise la transformation sociale;

7. Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées;
8. Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

Membre associé

Est membre associé l'organisme communautaire, une coopérative, une entreprise d'économique sociale qui a réussi la procédure d'adhésion, mais qui ne répond pas à toutes les conditions d'adhésion. Un membre associé admis à la CDC RN bénéficie d'un droit de parole et d'un droit de vote.

6. Critères d'adhésion

Les critères pour devenir membre de la CDC RN sont :

- Oeuvrer auprès de la population de Rouyn-Noranda;
- Partager la mission, les objectifs et les valeurs de la CDC RN;
- Être soit un organisme à but non lucratif ou une entreprise d'économique sociale;
- S'engager à participer aux assemblées (régulière et annuelle) des membres dans la mesure du possible (il y a trois assemblées régulières et une annuelle);
- Respecter le rôle et les mandats de la CDC;

7. Demande d'adhésion

Pour devenir membre de la CDC, l'organisme ou l'entreprise d'économie sociale doit :

- Participer à une rencontre préalable de présentation de la CDC avec un membre de l'équipe.
- Remplir une demande d'adhésion, voir lien ci-joint : [Formulaire d'adhésion à la CDC de Rouyn-Noranda \(Copie\) – Remplir le formulaire](#)
Une copie papier peut être fournie sur demande.
- Rédiger une lettre de présentation de l'organisme, incluant les éléments qui motivent la demande.
- Inclure une résolution du conseil d'administration qui indique le souhait d'adhérer à la CDC (voir modèle ci-joint).
- Copie du rapport annuel (rapport d'activité) qui doit inclure la mission, les objectifs et les valeurs. Dans la mesure où ceux-ci ne sont pas inclus, les fournir séparément.
- Remplir le formulaire d'auto-évaluation des critères de l'action communautaire autonome pour déterminer le type de membres. Celle-ci peut également être faite lors d'une courte entrevue.
- Une fois la demande acceptée, payer sa cotisation annuelle.

8. Demande de réadhésion à la CDC

À moins d'une indication contraire venant de l'organisme ou de l'entreprise d'économie sociale, l'adhésion est automatiquement renouvelée. Une facture en ce sens est envoyée. On invite toutefois les organismes à nous informer de tous changements annuellement.

** Aucun document n'est requis, les membres sont invités à nous partager leur nouveau rapport annuel.*

9. Analyse de la demande

Les demandes d'adhésion en conformité avec la présente politique sont présentées au conseil d'administration lors d'une séance régulière pour approbation.

Si la demande est favorable, le conseil d'administration adopte une résolution qui confirme l'adhésion de l'organisme en bonne et due forme. Le conseil d'administration ou l'équipe de la CDC informe l'organisme ou l'entreprise d'économie sociale de la réponse favorable. L'organisme doit par la suite acquitter sa cotisation annuelle.

Si la demande est défavorable, le conseil d'administration avise par écrit et précise les motifs de refus. Outre la non-conformité des documents présentés, le conseil d'administration peut rejeter une demande si l'organisme ou l'entreprise d'économie sociale :

- Ne satisfait pas aux exigences de la présente politique;
- Enfreint une ou des dispositions de la CDC;
- Tente ou a tenté de nuire à la CDC.

10. Cotisation annuelle

La cotisation est fixée selon des barèmes de sa subvention annuelle à la mission. Toutefois, pour des raisons qui lui est propre un organisme peut décider de ne pas payer sa cotisation.

Barèmes de cotisation annuelle

0 à 50 000\$ - Cotisation de 25\$

50 001 à 100 000\$ - Cotisation de 50\$

100 001 et + : Cotisation de 100\$

11. Période d'adhésion

La période d'adhésion correspond à l'année financière de la CDC, soit du 1^{er} avril au 31 mars. À moins d'une indication contraire, un courriel avec une facture est envoyé à tous les membres en avril de chaque année. Leur adhésion est ainsi automatiquement renouvelée.

12. Droits et privilèges des membres

En adhérant à la CDC, les organismes se dotent d'un outil de développement favorisant la reconnaissance du mouvement communautaire au développement socioéconomique de son territoire ainsi d'une représentation auprès de différentes instances.

Les membres de toutes les catégories ont le droit de :

- Recevoir les bulletins d'information de la CDC;
- Être consulté pour toute prise de position de la CDC dans un délai jugé raisonnable en fonction des délais et des enjeux;
- Être invité et participer à toutes les activités de la CDC, une limite de personnes participante par organisme peut parfois être indiquée;
- Contribuer aux différents comités de travail;
- Et recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres et d'y prendre parole.

13. Soutien et services aux membres

Accompagnement :

La CDC peut soutenir, au besoin, les organismes communautaires :

- Rencontre de nouvelles directions;
- Animation de rencontres;
- Support, information et réseautage avec le milieu communautaire;
- Support dans le développement de nouveaux projets ou d'organismes en démarrage, tout en apportant une attention particulière au dédoublement de services/organismes existants;
- D'autres services peuvent s'ajouter selon l'équipe en place, les membres sont alors informés.

La CDC peut soutenir, au besoin, les organismes communautaires.

Étant donné les ressources humaines et matérielles restreintes, elle s'est dotée de certains critères et précise les types d'aide qu'elle peut apporter. Lorsqu'une demande est faite, l'équipe de travail de la CDC prendra le temps (dans un délai raisonnable) d'évaluer le besoin précis et d'identifier la réponse qu'elle peut y apporter.

Pour toute demande d'accompagnement nécessitant une implication importante de notre part, il est demandé à l'organisme de compléter et d'envoyer à l'équipe de la CDC le formulaire « *Demande d'accompagnement* ».

Formations :

L'offre de formations gratuites varie d'une année à l'autre, selon les besoins énoncés par les membres et les ressources disponibles. Certaines formations reviennent habituellement annuellement, telle que la formation sur les rôles et responsabilités d'un CA. L'équipe de la CDC est à l'écoute des besoins et effectue une vigie sur les opportunités.

Une formation d'accueil pour tous nouvelles personnes à la coordination est offerte, celle-ci comprend :

- Un portrait des ressources disponibles
- Un résumé des critères d'aca
- Présentation de l'outil des groupes

Rayonnement

Partage de courriel

- Référencement sur le site Internet de la CDC;
- Promotion sur les réseaux sociaux de la CDC (Facebook et Instagram);
- Diffusion d'informations sur l'infolettre mensuelle.

Appui

La CDC peut appuyer, par l'émission d'une lettre, un dépôt de projet. Il peut aussi s'agir d'une revendication en lien avec les valeurs et les enjeux portés par la CDC RN. Chaque demande est évaluée par la co-coordination, qui au besoin, se réfère au conseil d'administration.

La CDC se réserve le droit de refuser d'émettre un appui et informera le membre concerné de la raison.

La CDC porte aussi les revendications du milieu à travers ses représentations auprès de différents acteurs (rencontres d'élus, participation à des regroupements nationaux ou régionaux, etc.).

Prêt de matériel :

- Projecteur et toile
- Machine macaron (échange service RÉPAT)
- Bouilloire (12 tasses)
- Cafetière (45 tasses)
- Haut-parleur amplifié et micro avec fils
- Chaudrons 16 pintes
- 50 couverts : ustensiles, assiettes, bols et tasse
- Kit de services : gros cuillère, spatule, louche, couteau de services
- Chevalet à feuilles mobiles

- 50 Cocardes avec gros cordons
- 3 tables pliantes
- Châpiteau (dès avril)

**Les équipements doivent être remis dans le même état que lors du prêt; le cas échéant, les réparations ou le remplacement seront aux frais de l'organisme qui a emprunté le matériel.*

Prêt de salles :

- Salle 10 personnes avec matériel vidéoconférence « chouette » (mercredi)
- Salle 4-6 personnes table et chaises

14. Les devoirs des organismes membres

- Acquitter sa cotisation annuelle;
- Participer si possible aux activités des membres;
- Participer à l'assemblée annuelle des membres;
- Respecter les règlements généraux, statuts et politique de la CDC;
- Informer la CDC de tous changements de statut de l'organisme membre.

15. Organismes non admissibles

- Les organismes à vocations religieuses;
- Les associations politiques et syndicales;
- Les clubs sociaux et associations sportives;
- Les fondations.

16. Les groupes communautaires non-membres de Rouyn-Noranda

Pour la CDC l'ensemble du milieu communautaire est important c'est pourquoi qu'occasionnellement elle invite les groupes non-membres à participer aux activités.

- Invités à participer à certaines activités de réseautage.
- Pour les activités où des non-membres sont invités, des frais minimums pourraient être demandés qui sera ajusté en fonction des coûts réels de l'activité.

17. Services offerts aux groupes citoyens en lien avec des causes sociales ou environnementale

Bien que ceux-ci ne peuvent être membre, la CDC peut soutenir ces groupes citoyens et les inviter à certaines activités. Ils peuvent ainsi recevoir :

- Un soutien en temps selon la disponibilité de l'équipe.
- Avoir accès à du prêt de matériel selon certaines conditions.
- Ou autres services de la CDC.